

Commission recherche en formation plénière
14 septembre 2021
13h30-16h00

Compte-rendu rédigé par les élus PULS au sein de la CR

Ordre du jour :

1. Informations de la Présidente ;
2. Présentation Appel à projets générique de l'ANR ;
3. Présentation et discussion sur les dispositifs de chaires ;
4. Débat sur les critères d'attribution des contrats doctoraux de la CR de l'automne 2022 ;

Cette première partie se fera également en présence des directeurs d'unités de recherche et d'école doctorale

5. Adoption du procès-verbal de la Commission de la recherche du 12 juillet 2021
6. Nouvelle demande d'accréditation de nouveaux directeurs de thèses en ED d'histoire (en remplacement de D. Kalifa) ;
7. Composition du jury pour les contrats doctoraux de la CR de la session de l'automne 2021;
8. Questions diverses

1. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

- Candidature de Paris 1 au PIA4 : Paris 1 a été auditionné la semaine dernière devant un jury international. Réponse attendue la 1^{ère} quinzaine d'octobre.
2^e vague en mars.
- Démarche de qualification HRS4R [= Stratégie européenne des ressources humaines pour la recherche] : labellisation obtenue début septembre. Engagements pris pour obtenir le label, qu'il faudra tenir : il y aura un gros travail à faire dans les 2 premières années. C'est un marqueur important sur la qualité de la recherche et cette labellisation sera un atout supplémentaire pour les dossiers de réponse à des appels d'offre déposés par des membres de Paris 1.
- Contrats doctoraux handicap : co-financement ministère-établissements. Evaluation nationale faite par les experts du ministère. Le ministère finance un contrat, l'université doit en financer un autre, lissés sur plusieurs années.
Cette année, enveloppe supplémentaire du ministère : 3 supports + 1 prolongement ; l'université en finance un aussi, support supplémentaire.
- Les modalités des réunions CR à partir de la prochaine CR sont les suivantes :
 - tous les élus en présentiel.
 - les invités peuvent se connecter en distanciel.Le calendrier a été transmis.
9 nov. après-midi : réunion des DU.
- Convention avec le CNRS devrait être signée dans les semaines qui viennent.
- Colloque national des VP recherche en août. La question de l'évaluation des SHS est discutée dans ce réseau. Appel lancé pour contribuer à une évolution des critères d'évaluation.
=> s'il y a des idées ou éléments à apporter, utiliser la boîte @ VP recherche, avant le 28 septembre.
Un groupe des SHS s'est constitué au sein de la CPU, formé de Présidents et VP d'Universités SHS ; il faut que P1 prenne sa place dans toutes les instances possibles des SHS.
Pour les évaluations, il faut mettre en avant nos critères plutôt que de se voir imposer les critères d'autres disciplines.

2. PRESENTATION DU NOUVEL APPEL A PROJETS ANR 2022 par Séverine Bortot [le diaporama a été envoyé aux élus à la suite de la réunion].

Publié fin 2021. Il y aura un webinaire par la D2P fin septembre.

A l'horizon 2027, le taux de sélection devrait atteindre 30%. Le taux des overhead [frais généraux ?] devrait être multiplié par 2 pour atteindre 40%

4 composantes dans le nouvel appel :

- * Actions spécifiques (Flash, Challenge) : concernent des appels portant sur sujets d'actualité.

- * Impact économique de la recherche et compétitivité. ESR-entreprises, partenariats public-privé.

- * Construction de l'espace européen : projets ERC ou Cluster 2. Nouveauté : « access ERC » pour l'accueil de jeunes docteurs dans les labos.

- * Recherche et innovation = appel à projets générique. Concerne 56 axes disciplinaires. Le domaine 4, celui des SHS qui nous concerne tout particulièrement, comprend 7 axes :

 - D1. Individus, entreprises, marchés, finance, management.

 - D2. Institutions et organisations, cadres juridiques et normes, gouvernance, relations internationales.

 - D3. sociétés contemporaines : États, dynamiques et transformations

 - D4. Cognition, comportements, langage

 - D5. Arts, langues, littératures, philosophie.

 - D6. Etudes du passé, patrimoines, cultures

 - D7. Société et territoires en transition

Possibilité de projets de recherches individuelles / mono-équipe / collaborative / etc etc.

C. Neau-Leduc souligne sur toutes les disciplines des SHS de Paris 1 pourraient trouver des thématiques entrant dans ces domaines.

On nous encourage vivement à candidater, le taux de succès (30 % ! - cf. ci-dessus) étant présenté comme (comparativement) élevé.

Calendrier très serré (disponible sur l'intranet) :

Etape 1 pré-proposition : 28 octobre. 4 pages, 3 parties.

Etape 2 : proposition

Valeurs et engagements de l'ANR : ☺

Déontologie et intégrité scientifique

Publications scientifiques et données de la recherche. Plan national pour la science ouverte.

Accès aux ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées.

Egalité des genres.

Promotion de la cultures scientifique et technique. Plan sciences avec et pour la société : plusieurs appels en 2022.

Protection du potentiel scientifique et technique de la Nation.

contacts à P1 : Tristan Thommen et Lucie Cazat

Mail : d2p@univ-paris1.fr

+ Webinaires de rentrée de la D2P

+ Intranet de P1 (D2P)

+ Site internet de l'ANR

+ Plan d'action 2022 de l'ANR.

=> Relayer l'info dans les labos.

Appel à digitalisation d'Una Europa.

3. PRESENTATION ET DISCUSSION SUR LES DISPOSITIFS DE CHAIRES A PARIS 1

Point abordé au congrès des VP CR

Chaires à P1 : note de cadrage 2012, une autre en 2018. Il existe une charte des chaires et 3 types de chaires existent.

i) des chaires partenariales, financées, au nombre de 3 :

- Grands enjeux stratégiques contemporains. 2013
 - Pluralisme culturel et éthique du numérique ; projet en partenariat avec Arte.
 - Assurance et société (droit). Hébergé par la fondation P1.
- en projet : accessibilité du patrimoine
entreprise

ii) des chaires UNESCO, qui sont sans financement

culture, tourisme et développement. Réseau qui réunit une trentaine d'universités.
projet : anthropologie digitale

iii) d'autres chaires, dont les **chaires de professeurs juniors** créées par la LPR (art. 4), qui instituent une nouvelle voie de recrutement des docteurs. Elles durent au maximum 6 ans et peuvent se traduire par une titularisation à l'issue des 6 ans (corps des PR). Les établissements peuvent choisir ou pas d'utiliser ce dispositif. Environnement des chaires a été explicité par le Ministère. Il y a eu 164 dépôts de candidature, pour 160 supports cette année. Grande diversité des candidatures. Et il y a des financements à la clé, des projets de recherche, etc. Cela signifie que le dispositif est utilisé par d'autres universités et qu'il présente des avantages accessoires en matière de financement.

Pour ces nouvelles chaires, on nous propose donc de rouvrir le débat... (nous avons demandé précédemment qu'un tel débat ait lieu *avant* toute décision de s'inscrire dans un tel processus).

Une première intervention (**Philippe ???**) demande à ce que l'on envisage la question de manière plus large : il s'agit d'envisager la question du recrutement des EC, alors qu'on est dans une période où il y a dramatiquement peu de postes. La question des chaires de professeurs juniors doit être liée à celle du repyramidage (également dans la LPR : création de supports de professeurs destinés à des promotions internes).

Christine Neau-Leduc : le repyramidage est en arbitrage au Ministère. Combien aura-t-on de postes pour les MC concernés pour chaque université (soi-disant pour rééquilibrer en fonction des sections CNU) ? On va recevoir un nombre de supports... mais ce n'est pas complètement financé par le Ministère... Et il y aura des critères qui ne s'imposeront pas à l'établissement... mais qui serviront pour évaluer ensuite la manière dont ces critères ont été ou non respectés.

Nathalie Sigot intervient pour rappeler la position de PULS sur les « chaires junior ». Le risque lié à ce type de contrat de chaire junior, tout comme au repyramidage, est la généralisation des conflits dans les universités. Pour l'instant on fonctionne collectivement à peu près correctement. On est face à une asphyxie financière, comme le montre l'intérêt pour les financements ANR. Cette recherche de financement ne doit pas nous conduire à tout accepter. Ces contrats de 6 ans ne sont pas très longs, et à leur issue on retrouve l'instabilité, comme en Angleterre où les collègues ayant eu ce type de contrats se trouvent sans emploi à 40 ans. Ces chaires remettent en cause les statuts. Ces jeunes auront moins d'heures que les autres, mais seront comptés à terme dans les taux d'encadrement des universités ; qui effectuera les heures « manquantes » ? Leurs postes viendront « en plus » ... au début ! Mais à terme ? De plus on leur demande d'être chefs de projets, gestionnaires d'équipes... c'est une modification de ce qu'on attend des universitaires.

Christine Neau-Leduc souligne un autre problème : le repyramidage est un avancement, c'est bien pour les MC ; mais les jeunes docteurs auront moins de postes car les postes de MC ne seront pas libérés... et les chaires juniors doivent tenir lieu de nouveaux postes.

Jean-Louis Briquet : si l'alternative à ces chaires juniors était le recrutement, il n'y aurait pas de problèmes, mais pour l'instant les jeunes docteurs sont financés sur les ANR, les ERC, qui durent encore moins longtemps, les chaires juniors seraient mieux.

Hélène Bénistand (Doctorante) prend la parole : les chaires juniors sont insatisfaisantes, on devrait avoir droit à mieux avec une thèse. Il faudrait être plus combattif pour défendre des acquis dont les membres de la CR présents ont profité ! Il y a, actuellement, beaucoup de jeunes docteurs qui quittent l'université : nombre de doctorants, pendant la dernière année de thèse, passent des concours, pour entrer ailleurs qu'à l'université.

Christine Neau-Leduc : on demande des postes au Ministère, mais on n'est pas entendus. Quel que soit le gouvernement.

Hélène Bénistand (Doctorante) : mais le discours qu'on entend, c'est que ces chaires étant la solution la « moins pire », il faut l'adopter... ces contrats de 6 ans vont devenir la principale voie de recrutement des docteurs, sans aucune garantie en termes de titularisation ...

Hugo Vidon (Doctorant) : la question ce n'est pas 1, 2 ou 6 ans. C'est un contrat précaire, qu'on finira à 38 ans au lieu de 32. Ce n'est pas une question de durée, mais de philosophie générale.

Olivier Coutard (Membre extérieur) : Le ministère a dit que les chaires seraient « en plus » des recrutements normaux... mais s'il n'y a pas de recrutements normaux, ça sera à la place des recrutements normaux. Le problème est que les établissements qui ne recruteront pas ainsi seront pénalisés.

Violaine Sébillotte en conclut que tout le monde est favorable à ce qu'on creuse la question...

Christine Neau-Leduc : de toutes façons la question du repyramidage va se poser, et rapidement. Mais on n'a pas encore les arrêtés, ni les chiffres, ni la procédure. Et on devra prendre des décisions dans l'urgence...

4. CRITERES D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DOCTORAUX DE LA CR DE L'AUTOMNE 2022

3 contrats sont à attribuer chaque année.

Critères :

- * Excellence scientifique.

- * Transdisciplinarité ou pluridisciplinarité. Avec une priorité pour les disciplines non représentées par les ED, par exemple, la sociologie, l'anthropologie.

- * Le doctorant doit avoir fait sa 1^{ère} année de thèse et avoir bien progressé dans son travail.

Chaque ED sélectionne 2 dossiers, qui sont envoyés au jury constitué de membres de la CR.

Jury : chaque champ disciplinaire est représenté par 2 EC de la CR = 1 MC et 1 PR.

François Chausson lance un appel à la prudence. Les ED à P1 sont disciplinaires ; les choix de sujets pluridisciplinaires sont risqués, car le doctorant pourrait ne pas être assez bien encadré. Il faut une coloration principale, sinon il risque d'être en difficulté par rapport au CNU.

Violaine Sébillotte : c'est à l'ED de sélectionner les dossiers. Transdisciplinarité : ne concerne que 3 contrats pour tout l'établissement... ce n'est pas beaucoup. Et ce n'est pas un jury de secours pour ceux qui ont été refusés par les ED.

Nathalie Sigot : le jury, de par sa composition, est sensible à la capacité du doctorant qui se présente devant lui à faire entendre la qualité et l'importance de son sujet par les spécialistes d'autres disciplines. Mieux vaut qu'il ait déjà travaillé un an. Il faudrait faire un bilan par discipline de ces contrats. Par rapport à la question de la non représentation de certaines disciplines, il est possible que des ED élargissent à d'autres disciplines : c'est le cas par exemple en économie, où tous les ans, des contrats sont accordés à des sociologues.

P. Butterlin : on pourrait flécher certains de ces contrats, sur les mentions mutualisées qu'on est en train de créer à P1 : convention avec l'Institut français de la mode ; doctorat patrimoine dans Una Europa, porté par P1, pour lui donner une visibilité.

François Chausson : si sur 3 contrats il y a 2 fléchages, il faut être sûr qu'on aura des contrats de grande qualité. A l'Institut Français de la Mode il y a déjà 3 financements pour 6 candidats.

P. Butterlin : en patrimoine le nombre de candidats sera supérieur.

François Chausson : dans les ED les jurys sont très ouverts, il y a des sujets transversaux, p. ex. histoire ancienne/archéologie.

S. Métivier, directrice ED histoire : il est important de garder une pluralité d'objets de recherche. Il faut laisser au jury la possibilité de repérer des objets de recherche intéressants, mais ne pas limiter par un fléchage a priori.

Violaine Sébilotte : faut-il ouvrir aux étudiants qui ont déjà fait une année de thèse ou accepter les étudiants qui commencent ?

+ calendrier : en juillet ? ou en automne, alors que certains des candidats doctorants sont peut-être déjà engagés dans un projet professionnel ?

Jean-Louis Briquet : les contrats permettent de donner une 2^e chance. Il faut plutôt les garder pour des doctorants qui sont inscrits en 2^e année de thème. Et on peut très bien faire les auditions en juin. Le fléchage sur des programmes précis pose problème, ou alors il faut des contrats doctoraux spéciaux associés à ces programmes. Une solution pourrait peut-être juste de privilégier les dossiers qui sont dans les thématiques prioritaires de l'université, à égalité de qualité ?

Hélène Bénistand (Doctorante) : plutôt en juin pour doctorants qui ont passé et obtenu un concours, de sorte à leur laisser le temps de négocier avec leur administration.

5. ADOPTION DU PV DE CR DU 12 JUILLET.

5 abstentions. Le reste pour.

6. DEMANDE D'ACCREDITATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE DE THESE A L'ED D'HISTOIRE,

Judith Lyon-Caen, EHESS, suite au décès de D. Kalifa.

Unanimité

7. COMPOSITION DU JURY POUR LES CONTRATS D'AUTOMNE 2021

Jury : 1 MC + 1 PR par grand domaine.

François Chausson se présente pour SHS ainsi que Cécile Faliès

Katrine Millock en éco. gestion maths + ?? (pas de candidat MCF)

Hervé Ascensio se présente pour le domaine droit-sciences po + un élu (?)

2 candidats par ED : max 24 dossiers à étudier. Il y a 2 réunions à prévoir :

- Réunion pour étudier les dossiers et sélectionner celles et ceux qui seront auditionnés.

- Audition des 7 ou 8 candidat.e.s retenus.e.s.

Hugo Vidon (Doctorant) : Les doctorants demandent s'ils pourront être présents aux auditions.

Une discussion s'engage, qui aboutit à la conclusion que l'on peut ainsi résumer : merci pour la suggestion, on verra en 2022.

8. QUESTIONS DIVERSES

Questions sur le calendrier des soutenances des HDR, selon les différentes familles disciplinaires et ED.

Fin de la séance à 16h00

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

